EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois du mois de novembre à 14 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2020.

Date d'affichage: 19 novembre 2020.

Etaient présents: Mme Martine GRECO - Mme France LAJOIE-GUIEU -

M. Francis GRAÖ - M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE

M. Jean-Claude CUISINIER – M. Eric DUPUIS – M. Philippe NOVAK -

Etaient absents:

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. CUISINIER M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. SAUVAIRE

Secrétaire de séance: Philippe NOVAK

DELIBERATION N° 2020/55 Pour: 9 Contre: Abstention: 1

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
3 0 NOV. 2020
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) définit les règles de fonctionnement, la facturation et les inscriptions applicables à ces activités.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement intérieur corrigé et invite les conseillers municipaux à approuver les modifications apportées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

• APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs

« La Rabassière » telles que présentées par Monsieur le Maire ;

• CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

04500

Le Maire François GRECO

Acte rendu exécutoire
Par son affichage du au
Et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier du